|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisation des télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

Genève, le 11 février 2014

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:  Tél.: Télécopie: Courriel: | **Circulaire TSB 82**  +41 22 730 5780 +41 22 730 5853 [conformity@itu.int](mailto:conformity@itu.int) | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T |
|  | | **Copie**:  - Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet:** | **Réunion de l'UIT-T consacrée à des tests pour évaluer la qualité de fonctionnement de téléphones mobiles à bord de véhicules en association avec des terminaux mains-libres, conformément aux Recommandations UIT-T P.1100 et UIT-T P.1110, Genève (Suisse), 12-16 mai 2014** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous informer que l'Union internationale des télécommunications (UIT) organise une réunion consacrée à des tests pour évaluer la qualité de fonctionnement de téléphones mobiles à bord de véhicules en association avec des terminaux mains-libres (HFT), conformément aux Recommandations UIT-T P.1100 et UIT-T P.1110, qui se tiendra du 12 au 16 mai au siège de l'UIT à Genève (Suisse).

2 Les tests consisteront à évaluer la qualité des transmissions hertziennes courte portée (SRW) entre des téléphones mobiles et un point d'accès SRW, conformément aux spécifications figurant dans le Chapitre 12 des Recommandations UIT-T P.1100 et UIT-T P.1110.

3 La participation sera ouverte aux constructeurs automobiles, fournisseurs de terminaux HFT, aux opérateurs de services mobiles et aux vendeurs de téléphones mobiles. Les téléphones mobiles à tester seront sélectionnés et fournis par les participants. Les participants recevront des rapports de test détaillés, et un rapport anonyme sur les résultats des tests sera soumis à la [Commission d'études 12 de l'UIT‑T (Qualité de fonctionnement, qualité de service et qualité d'expérience),](http://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/Pages/sg12.aspx) en vue d'améliorer les Recommandations UIT-T P.1100 et UIT-T P.1110.

4 Les frais de participation à cette réunion s'échelonneront à partir de 6 000 EUR par entreprise et donneront droit à participer à au moins huit tests (voir l'Annexe A pour des renseignements détaillés concernant les frais de participation et les avantages auxquels ils donnent droit).

5 Les objectifs de la réunion et les conditions générales de participation sont décrites dans l'Annexe A, et un exemple de rapport de test détaillé est présenté dans l'Annexe B. Toutes les informations concernant la réunion seront publiées sur la page web qui lui est consacrée (<http://itu.int/go/test-event>).

6 Afin de pouvoir procéder aux préparatifs nécessaires, je vous serais reconnaissant de proposer des téléphones mobiles à tester et de confirmer votre participation à la réunion dès que possible, et **de préférence d'ici au 21 mars 2014**.

7 Le paiement des frais de participation doit être effectué par versement sur le compte bancaire de l'UIT, **au plus tard le 4 avril 2014**. Des précisions concernant la manière de procéder au paiement à l'UIT seront fournies sur demande.

8 Pour poser des questions et/ou manifester votre intérêt, veuillez vous mettre en rapport avec M. Denis Andreev, par courriel à: [conformity@itu.int](mailto:conformity@itu.int).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe A

Réunion de l'UIT-T consacrée à des tests pour évaluer la qualité de fonctionnement de téléphones mobiles à bord de véhicules en association avec des terminaux mains libres, conformément aux Recommandations UIT-T P.1100 et UIT-T P.1110

# Objectifs de la réunion

• La qualité audio de téléphones mobiles de technologie récente sera testée avec les connexions hertziennes courte portée (SRW) habituellement utilisées en association avec des terminaux mains libres (HFT) à bord de véhicules, conformément au Chapitre 12 des Recommandations UIT-T P.1100 (Communications mains libres à bande étroite dans les véhicules à moteur) et UIT-T P.1110 (Communications mains libres à large bande dans les véhicules à moteur). La connexion SRW sera assurée au moyen d'un point d'accès SRW fourni par le laboratoire sélectionné pour mener les tests.

• Les résultats des tests effectués apporteront des renseignements importants aux constructeurs automobiles, aux fournisseurs de terminaux HFT, aux opérateurs de réseau mobile et aux vendeurs de téléphones mobiles, afin de savoir si les téléphones mobiles sont configurés de manière appropriée.

• Les discussions sur les résultats des tests entre l'industrie automobile et le secteur de la téléphonie mobile devraient conduire à une amélioration de la qualité vocale des téléphones mains libres à bord des véhicules.

• Les résultats des tests, ainsi que des informations sur les enseignements tirés de la réunion, seront transmis sous une forme garantissant l'anonymat à la Commission d'études 12 de l'UIT‑T, afin d'améliorer les Recommandations UIT-T P.1100 et UIT-T P.1110.

# Conditions générales de participation à la réunion

• La participation est ouverte **aux entreprises de l'industrie automobile, aux fournisseurs de terminaux mains libres (HFT), aux opérateurs de réseau mobile et aux vendeurs de téléphones mobiles**.

• Les frais de participation s'échelonnent à partir de 6 000 € et donnent droit à:

– Huit tests, chacun accompagné d'un rapport de deux pages synthétisant les résultats détaillés, y compris sous la forme d'un "diagramme circulaire" représentant la qualité audio, conformément à la Recommandation UIT‑T P.505. Un exemple de ce type de rapport est présenté dans l'Annexe B du présent document.

– L'évaluation d'un même téléphone mobile en mode bande étroite et en mode large bande comptera pour deux tests.

– Si plus de huit tests sont demandés (8 + N tests), les frais de participation augmentent. Le coût de chaque test supplémentaire (bande étroite ou large bande), documentation incluse (rapport de test), est de 500 €. Par conséquent, les frais de participation s'élèvent à: 6 000 € + N x 500 €.

– Les résultats de tous les téléphones mobiles testés lors de la réunion seront rassemblés et comparés dans une analyse, qui sera publiée sous la forme d'un rapport anonyme. Le terme "anonyme" signifie qu'il ne sera pas fait mention du modèle, de la version logicielle, du nom du fabricant ou de la marque des téléphones mobiles.

– Des suggestions en vue d'améliorer les dispositifs testés.

• La totalité des frais de participation doit être payée à l'UIT ***au plus tard le 4 avril 2014***. Des précisions concernant la manière de procéder au paiement seront fournies sur demande.

• Les constructeurs automobiles, les fournisseurs de terminaux HFT et les opérateurs de réseau mobile recevront les rapports de test de deux pages de ***tous*** les téléphones mobiles testés lors de la réunion, avec indication du modèle, de la version logicielle, du nom du fabricant et de la marque des téléphones mobiles. L'UIT et le laboratoire coordonneront les demandes des participants, afin d'éviter qu'un même modèle de téléphone ne fasse l'objet de plusieurs demandes.

• Les vendeurs de téléphones mobiles participants recevront uniquement les résultats de test ***détaillés*** de leur(s) propre(s) téléphone(s) mobile(s), accompagnés d'informations importantes sur la qualité de fonctionnement actuelle de leur(s) dispositif(s) et d'indications concernant les possibilités d'amélioration. L'UIT et le laboratoire ne communiqueront pas les résultats de test ***détaillés*** de téléphones mobiles fournis par un vendeur de téléphones mobiles donné à d'autres vendeurs de téléphones mobiles. Les constructeurs automobiles, les fournisseurs de terminaux HFT et les opérateurs de réseau mobile participants ne sont pas autorisés à communiquer les résultats de test ***détaillés*** d'un téléphone mobile fourni par un vendeur de téléphones mobiles donné à d'autres vendeurs de téléphones mobiles.

• L'UIT et le laboratoire ne publieront pas les noms des entreprises participantes sans l'accord de ces dernières.

• Les participants sont autorisés à formuler publiquement des recommandations (positives ou négatives) concernant les téléphones mobiles (modèle, version logicielle, nom du fabricant et marque).

• Les participants doivent fournir les téléphones mobiles à tester à l'UIT à Genève en temps utile, de préférence au moins une semaine avant la réunion. L'UIT, en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, est exemptée de tous droits de douane, conformément à la Convention internationale sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées. Veuillez noter que tous les produits à destination de l'UIT doivent être acheminés ***par Genève***. En accord avec la Direction des douanes de Genève, les dédouanements ne peuvent être effectués qu'à Genève. L'adresse d'expédition à l'UIT sera fournie sur demande.

• Si un participant n'est pas en mesure de fournir un téléphone mobile, le laboratoire tâchera de se procurer un appareil pour les tests. Si un opérateur de réseau mobile ou un vendeur de téléphones mobiles prête un téléphone mobile à l'occasion de la réunion, les résultats de test détaillés de l'appareil prêté seront communiqués gratuitement à l'entreprise qui l'aura fourni, ainsi qu'aux constructeurs automobiles, aux fournisseurs de terminaux HFT et aux opérateurs de réseau mobile participants.

• Les téléphones mobiles d'un vendeur de téléphones mobiles donné seront testés pendant une plage de temps spécifique (un vendeur de téléphones mobiles par plage de temps), et le laboratoire tiendra des conférences téléphoniques avec les participants afin d'examiner les résultats des tests. Ces conférences téléphoniques auront lieu quotidiennement, ou à l'issue de chaque plage de temps consacrée à un vendeur de téléphones mobiles donné, selon les cas.

• Les constructeurs automobiles, fournisseurs de terminaux HFT et opérateurs de réseau participants sont invités à assister aux tests de tous les téléphones mobiles et à participer à l'ensemble des discussions, sur place ou par conférence téléphonique. Les vendeurs de téléphones mobiles participants sont invités à assister aux tests uniquement pendant la plage de temps consacrée aux tests de leurs dispositifs, et à participer uniquement aux discussions concernant leurs dispositifs, sur place ou par conférence téléphonique.

Annexe B

Exemple de rapport de test détaillé

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  | | --- | --- | | **Fabricant:** | **ABC** | | **Nom du dispositif:** | **XYZ** | | **IMEI:** | **12345678910** | | **Version logicielle:** | **1.2.3.4** | | **Mode audio:** | **Large bande** | | **Date du test:** | **JJ:MM:AA** |     UIT‑T P.505 – Diagramme circulaire représentant la qualité audio établi à partir des résultats du test en mode Bluetooth large bande du dispositif XYZ du fabricant ABC |

**Résumé des résultats basé sur les tests élémentaires adaptés et généralisés de la Recommandation UIT‑T P.1110 (sens des aiguilles d'une montre)**

• Comme cela est prévisible, la commande "AT+NREC=0" est confirmée par "OK".

• Le réglage de la commande du volume du téléphone est sans incidence sur l'équivalent JLR mesuré dans le sens réception, sauf si la fonction de commande du volume à distance n'est pas prise en charge par le terminal HFT. Dans ce cas, la commande du volume du téléphone entraîne un affaiblissement pouvant aller jusqu'à 13 dB, selon le réglage du volume.

• Le fonctionnement d'une commande de gain automatique (AGC) est détectable dans les deux sens de transmission.

• La réduction du bruit est toujours active, bien que le téléphone ait répondu par "OK" à la commande "AT+NREC=0".

• L'annuleur d'écho est éteint, comme il se doit.

• Le test de parole simultanée (DT) indique une transmission transparente dans les deux sens.

• Le trajet d'émission subit un léger affaiblissement de 2,2 dB (JLR (SND)). Cette valeur se situe dans la gamme recommandée de 0 ± 3 dB.

• Les caractéristiques de tolérance pour la réponse en fréquence à l'émission (SFR) ne sont pas respectées. Cependant, la très faible infraction est négligeable (voir la section "Résultats en mode large bande" de la présente Annexe).

• La qualité d'écoute dans le sens émission est suffisamment bonne (MOS-LQOw de 4,1).

• L'équivalent JLR de 1,6 dB mesuré dans le sens réception (JLR(RCV)) est légèrement trop élevé, mais reste dans la gamme recommandée de 0 ± 3 dB.

• Les caractéristiques de tolérance pour la réponse en fréquence à la réception (RFR) ne sont pas entièrement respectées. Cependant, la très légère infraction est négligeable.

• La qualité d'écoute dans le sens réception est suffisamment bonne (MOS-LQOw de 4,1).

**Résultats en mode large bande**

|  |  |
| --- | --- |
| **Réponse en fréquence à l'émission (SFR)** | **Réponse en fréquence à la réception (RFR)** |
|  |  |
| Distance minimale –1,0 dB à 3 550 Hz Equivalent pour la sonie du circuit de jonction (JLR SND): 2,2 dB MOS-LQOw SND: 4,1 | Distance minimale –0,6 dB à 3 550 Hz Equivalent pour la sonie du circuit de jonction (JLR SND): 8,7 dB MOS-LQOw RCV: 4,1 |
| **Détection de la commande AGC  dans le sens émission** | **Détection de la commande AGC  dans le sens réception** |
|  |  |
| **Test de réduction du bruit  (bruit stationnaire)** | **Test d'annuleur d'écho  (trajet d'écho simulé à 20 dB)** |
|  |  |
| La réduction du bruit (NR) est active. | L'annuleur d'écho (EC) est désactivé (19,9 dB). |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_